



Paris, le 29 avril 2026

7^{ème} Réunion du GT Formation continue et Assurance qualité

Le 9 avril 2026

Présents

Pour l'administration :

- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-directrice ERPC
- Frédéric GILLODES, Chef du BQM
- Nathalie MARTIN N'DIAYE, Cheffe du BRF
- Laurent DAVOINE, Adjoint à la Cheffe du BRF Snica-fo
- Camal BOUDAÏR, Directeur des formations institutionnelles de l'INSERR

Pour le SANEER & SR :

- Olivier MACHELE, Responsable de la Section Encadrement
- Maxime BOURGEOIS, SN
- Hamid MOSBAHI, SN

Le 9 avril 2026, la septième réunion relative à l'Assurance qualité et à la Formation continue s'est tenue à la DSR.

Ce compte-rendu met en lumière le bilan des formations initiale et continue 2025, la réalité des chiffres de la formation continue, les carences de pilotage, ainsi que les perspectives pour 2026 et les positions du SANEER & SR, notamment sur le pilotage du dispositif et la place des formations du groupe lourd.

La réunion a eu pour objet la présentation du bilan des formations de l'année 2025 ainsi que les perspectives pour l'année 2026, dans un contexte de mise en conformité avec les exigences de la Directive européenne (DE).

L'administration a précisé sa volonté de mieux distinguer les formations relevant de la directive de celles qui en sont exclues et d'améliorer à terme la lecture statistique du dispositif.

Bilan de la formation initiale 2025

L'administration a présenté un bilan faisant état de la formation de 4 DPCSR et 122 IPCSR.

Les 122 IPCSR ont été répartis en trois cohortes : 54 stagiaires en mai, 33 en septembre et 35 en novembre.

Sur les 122 collègues recrutés, 15 ont démissionné, ce qui représente un volume significatif.

Le SANEER & SR souhaite avoir connaissance des motifs de ces démissions.

Les causes avancées relèvent principalement de contraintes personnelles, financières, de difficultés de logement ou encore d'éloignement familial, parfois dus au fait que le métier s'inscrit majoritairement dans une logique de seconde carrière

Ces départs interviennent à différents stades, y compris très précocement, certains agents quittant

la formation dès son début ou à l'issue des premières immersions.

Concernant la formation, l'administration a indiqué avoir procédé à des ajustements pédagogiques, notamment par un renforcement des modules de conduite personnelle et double commande, une adaptation des formations au niveau des stagiaires et l'introduction de la conduite défensive et proactive pour se rapprocher au plus près de la Directive européenne de 2006.

Il n'est pas prévu de recrutement d'examineurs du groupe La Poste en 2026.

Bilan de la formation continue 2025

Le BRF indique un volume de 3 366 jours de formation relevant de la Directive européenne, auquel s'ajoutent 1 257 jours de formation hors DE, soit un total de 4 623 jours dispensés dans le cadre de formation continue.

Par ailleurs, 1 184 jours de réunions techniques sont recensés mais ne sont pas comptabilisés comme de la formation.

Pour l'administration, il y a donc eu 2,7 jours de formation par IPCSR en 2025 dont 1 jour hors DE.

Le Directeur des formations de l'INSERR présente les différents modules ayant été menés par l'INSERR en 2025.

Il sépare les modules relevant de la DE réalisés pour le compte de la DSR et les formations proposées aux BER.

Formations INSERR sous maîtrise d'oeuvre DSR :

- Modules réintégration B/A/PL : 10 jours.
- Formation audit quinquennal réservé : 5 jours.
- Approfondissement évaluation : B/PL (pas de A en 2025) : 2 jours.
- Formation correspondant handicap : 2 jours.
- Formation séminaire tuteur : 2 jours.
- Séminaire formateur INSERR : 2 jours.
- Séminaire formateur ADM : 2 jours.
- Formation permis et qualifications aux catégories du groupe lourds : 1 625 jours.

En 2026 une augmentation de 548 jours, du volume la formation continue, est prévue par rapport à 2025.

Modules en DDI sous maîtrise INSERR :

- Harmonisation des pratiques : 357 jours sur 6 BER.
- Protection des agents : module de 1,5 jour qui concerne chaque fois l'ensemble des agents d'un BER. Il y a eu 245 stagiaires pour 367 jours de formation.
- Formation conduite et handicap : 38 jours.

Ce sont au total 421 agents qui ont été formés pour 762 jours de formation en 2025.

Modules en DDI hors maîtrise d'oeuvre INSERR/DSR :

Un total de 406 agents et de 368 jours de formation ont été déclarés par les BER. Ces formations ont porté sur les thématiques de la conduite perso moto, la gestion des contacts difficiles, la laïcité et la fraude documentaire.

Une mallette pédagogique DSR va être distribuée aux DPCSR pour organiser les formations d'harmonisation B. Elle sera testée en pilote en 2026 et pourra être mise en service pour 2027.

Le SANEER & SR est intervenu dans l'analyse de ces chiffres.

En effet, les 3 366 jours de formation continue incluent 1 625 jours de formation à l'acquisition des permis et des qualifications du groupe lourd. Or, cette formation relève d'une acquisition de compétences nouvelles et non d'une formation continue au sens du maintien ou de l'actualisation des compétences.

En conséquence, le SANEER & SR considère que ces 1 625 jours doivent être retirés du périmètre de la formation continue.

Après retrait de ce volume, le nombre réel de jours de formation continue s'établit à 1 741 jours. Il n'y a donc eu, après correction, que 1,4 jour de formation par agent en 2025.

Modules hors champs de la Directive Européenne

Pour le compte de la DSR les formations aux logiciels RAFAEL, CONSTA et RdvPermis, pour la Déontologie et la lutte contre la Fraude et pour l'Audit qualité.

Pour le compte de l'INSERR : Audit label qualité, audit annuel, formation adjoint, formation CSSR, Formation ICER.

Un total de 208 agents a suivi ces formations pour un total de 473 jours de formation.

Des formations sur site en DDI ont été organisées sur les thèmes du PCS1 et de l'informatique et ont concerné 189 agents pour 166 jours de formation.

Manque d'outils de pilotage

Pour le SANEER & SR, il manque des données essentielles au pilotage de la formation, notamment : le nombre d'agents ayant formulé une demande de formation à mettre en corrélation avec le nombre d'agents n'ayant pu y accéder faute de places, pour en déduire le taux de refus par module, et donc l'identification des besoins non couverts.

Ces données sont indispensables pour adapter le volume et la nature des formations proposées, en particulier sur les modules les plus sollicités.

L'administration a indiqué être en mesure de produire ces éléments et s'est engagée à les transmettre.

Pour la formation aux permis et qualifications du groupe lourd, il y a eu 36 places en 2025, pour 77 demandes. Il y a donc eu 41 agents volontaires mais non retenus.

Toutefois, une part significative de ces candidatures ne répond pas aux critères statutaires ou relève de contraintes locales (deux candidats remontés par le DPCSR qui ne peut en envoyer qu'un seul).

Le SANEER&SR réaffirme que, malgré son importance opérationnelle, cette formation ne doit pas être intégrée dans le calcul de la formation continue au titre de la Directive.

Plan des formations 2026

Plusieurs modules vont être développés en 2026.

Des modules répondant à la Directive européenne : sécurité routière, réglementation, conduite personnelle, éco-conduite, conduite défensive.

Dans l'offre de formation, le découpage conforme à la DE sera fait et le nommage sera conforme.

D'autres modules pourront être demandés par les agents ou la DSR, à savoir les modules ETG, fraude documentaire, un webinaire correspondant handicap et un module de contrôle des formations qualifiantes.

Le SANEER & SR rappelle, à propos des formations aux contrôles des formations qualifiantes, qu'un dossier complet sur les contrôles avait été transmis dans le cadre du GT missions avec des

propositions de contrôle. Ce dossier comprenait jusqu'aux livrets du contrôleur pour chaque formation avec un plan de contrôles, des rappels réglementaires et des propositions de durée de contrôle.

La Sous-directrice qui n'était pas en poste lors de cette transmission est intéressée par ce dossier et va contacter le BFER pour la reprise de la contribution.

Une formation sur la méthodologie des contrôles OA et sur la lutte contre la fraude sera mise en chantier.

Par ailleurs la DSR va lancer une étude de faisabilité des formations conduite personnelle moto, PL auprès des centres de formation PN/GN .

Le SANEER & SR se réjouit de voir sa proposition retenue car la proposition de formation sur simulateurs émise par le Snica-fo n'aurait fait que décrédibiliser les IPCSR. En effet, les seuls simulateurs existants sont des simulateurs de circuit de vitesse ou des guidons fixés sur une table et sont donc loin d'être représentatifs de la conduite d'un deux-roues motorisé sur route ouverte.

Le BRF indique, que dans l'attente, il fournira également aux BER un kit de formation conduite en local avec mise en place du programme et de la convention de location de véhicules-école.

Une formation à destination des chefs de service sur le pilotage des BER sera également mise en place en 2027.

Suites du groupe de travail

L'administration s'est engagée à transmettre un bilan consolidé intégrant les données complémentaires demandées.

Il a été acté la tenue de deux groupes de travail distincts :

- un groupe dédié à la formation,
- un groupe dédié aux audits.

Les grilles d'audit actuelles seront transmises afin de permettre leur révision, les organisations syndicales étant invitées à formuler des propositions d'évolution.

Conclusion

Ce groupe de travail met en évidence un décalage significatif entre les volumes de formation affichés et la réalité du dispositif.

Après correction, la formation continue réelle s'établit à 1 741 jours, soit environ 1,4 jour par IPCSR, loin des 2,7 jours annoncés.

Dans ce contexte, le SANEER & SR insiste sur la nécessité d'une transparence totale des données, d'une clarification des périmètres et d'un pilotage recentré sur les besoins réels des agents, conditions indispensables à une amélioration effective de la qualité de la formation.

Rédacteurs :

Olivier MACHELE, Maxime BOURGEOIS, Hamid MOSBAHI.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

